

TABLEAU (Suite)

N° DU TARIF DOUANIER	DESIGNATION DES PRODUITS	TAUX EN (%)
	<b>Appareil d'émission incorporant un appareil de réception :</b>	
	<b>Pour la radiotéléphonie ou la radiotélégraphie :</b>	
	<b>Téléphones cellulaires portables :</b>	
85.25.20.10	Collections destinées aux industries de montage.....	25
85.25.20.12	Collections dites CKD.....	5
85.25.20.15	Autres.....	45
85.25.20.19	Autres appareils d'émission incorporant un appareil de réception.....	45
	<b>Autres appareils récepteurs de radiodiffusion y compris les appareils pouvant recevoir également la radiotéléphonie et la radiotélégraphie :</b>	
	<b>Combinés à un appareil d'enregistrement ou de reproduction de son :</b>	
85.27.31.10	Collections destinées aux industries de montage.....	25
85.27.31.20	Collections dites CKD.....	5
85.27.31.90	Autres.....	45
	<b>Appareil de réception de télévision, même incorporant un appareil récepteur de radiodiffusion ou un appareil d'enregistrement ou de reproduction du son ou des images ; moniteurs vidéo et projecteurs vidéo :</b>	
	<b>En couleurs :</b>	
85.28.12.10	Collections destinées aux industries de montage.....	25
85.28.12.20	Collections dites CKD.....	5
85.28.12.90	Autres.....	45
	<b>En noir et blanc ou en autres monochromes :</b>	
85.28.13.10	Collections destinées aux industries de montage.....	25
85.28.13.20	Collections dites CKD.....	5
85.28.13.90	Autres.....	45
	<b>Moniteurs vidéo :</b>	
	<b>En couleurs :</b>	
85.28.21.10	Collections destinées aux industries de montage.....	25
85.28.21.20	Collections dites CKD.....	5
85.28.21.90	Autres.....	45
	<b>En noir et blanc ou en autres monochromes :</b>	
85.28.22.10	Collections destinées aux industries de montage.....	25
85.28.22.20	Collections dites CKD.....	5
85.28.22.90	Autres.....	45